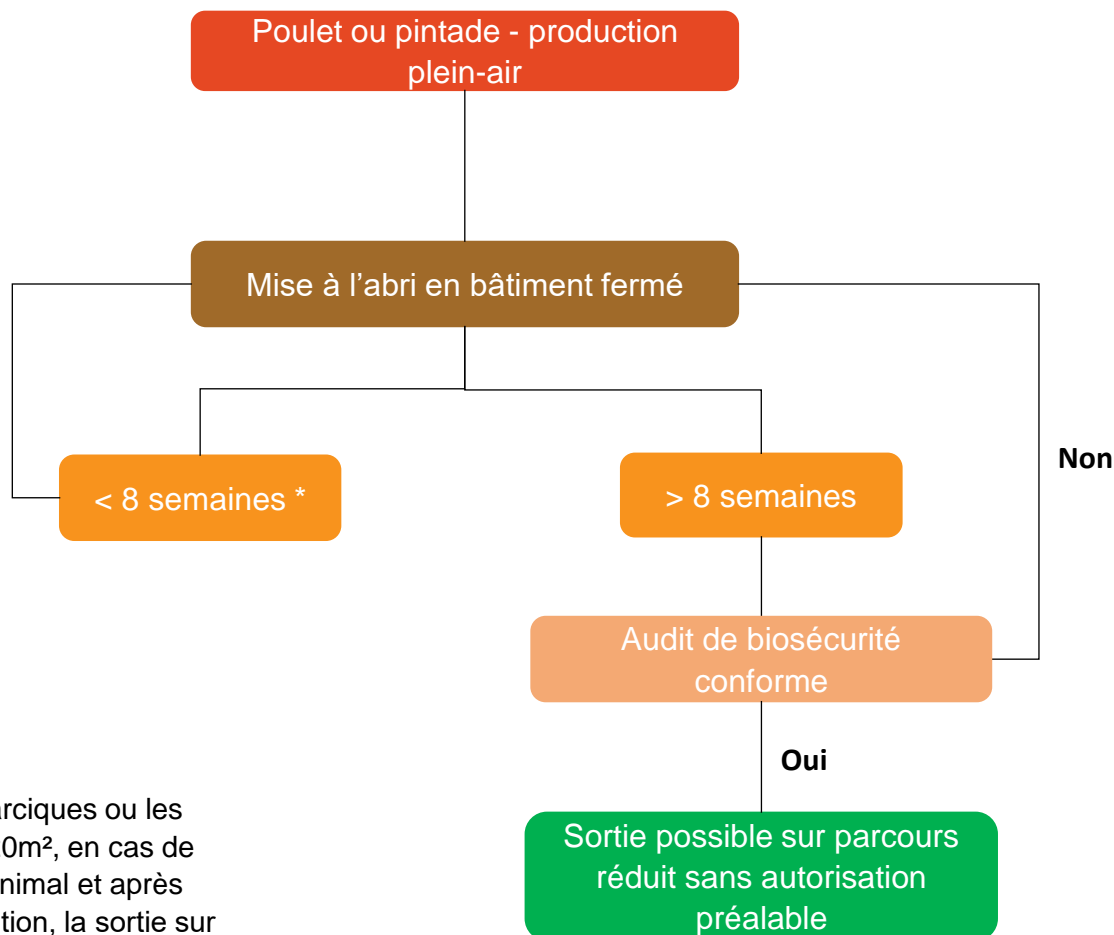
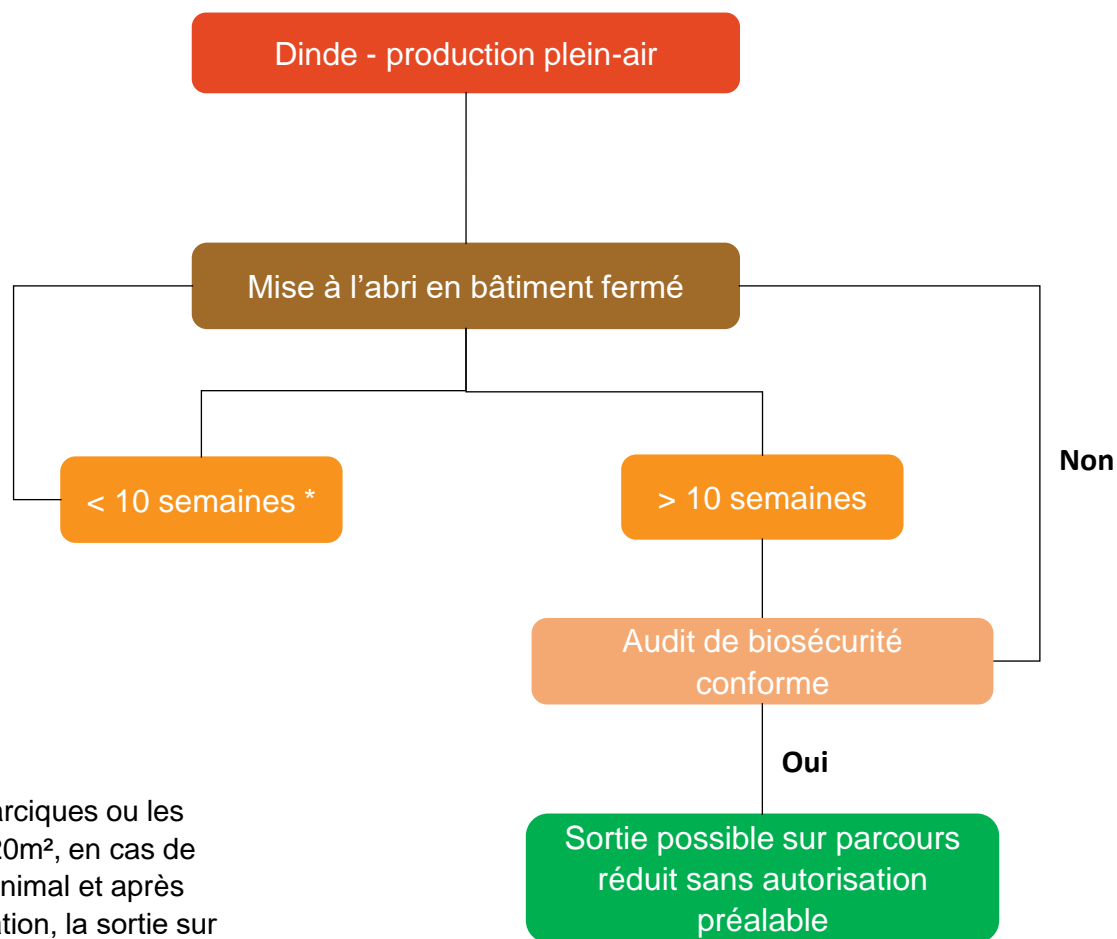


# Mesures de mises à l'abri applicables pour les poulets de chair et pintades en risque élevé



\* pour les élevages autarciques ou les bâtiments inférieurs <120m<sup>2</sup>, en cas de problème de bien-être animal et après obtention d'une autorisation, la sortie sur parcours réduits des poulets est possible avant l'âge seuil

# Mesures de mises à l'abri applicables pour les dindes en risque élevé



\* pour les élevages autarciques ou les bâtiments inférieurs <120m<sup>2</sup>, en cas de problème de bien-être animal et après obtention d'une autorisation, la sortie sur parcours réduits des poulets est possible avant l'âge seuil

# Mesures de mises à l'abri applicables pour les poules pondeuses en risque élevé

Poules pondeuses - production plein-air

Mise à l'abri en bâtiment fermé

Sortie possible sur parcours réduit  
avec autorisation préalable